



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°-02---/ POUR L'OBTENTION
D'UN PERMIS D'EXPLOITATION ET D'AMENAGEMENT EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Afin de mieux valoriser le potentiel forestier national, le Département des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche procède au lancement d'un Appel d'Offres pour une (1) Concession Forestières appelées Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) ci-après décrite:

PEA A : Le Permis d'Exploitation et d'Aménagement dénommé **PEA A** est l'ancien PEA 169 de la Société Industries Forestières de Batalimo. Ce permis est constitué d'un seul lot situé dans la préfecture de la LOBAYE. Il est défini par les coordonnées suivantes : 3°46' et 4°21' de latitude Nord, 16°48' et 17°30' de latitude Nord. **La superficie totale est de 186.596 ha dont 137.585 ha de superficie utile estimée.**

Le présent Appel d'Offres vise à sélectionner les entreprises forestières devant être attributaires de ce PEA cité ci-dessus.

Elles sont donc invitées à soumettre une offre technique et financière pour l'exploitation du PEA mis en concurrence.

Afin d'aider les soumissionnaires à formuler leurs offres, le présent dossier d'appel d'offres comprend les documents suivants :

1. la Lettre d'invitation
2. l'Avis d'Appel d'Offres ;
3. les Instructions aux Candidats (Soumissionnaires) ;
4. les données particulières d'Appel d'Offres ;
5. le modèle de la convention provisoire d'exploitation et d'aménagement et de cahier de charge provisoire ;
6. les formulaires obligatoires du dossier de soumission ;
7. le rapport de prospection du PEA ;
8. le Modèle de CV ;
9. la synthèse des points de vue des populations du PEA A.

Les différentes sections du dossier d'appel d'offres doivent être complétées et signées par le soumissionnaire pour constituer son offre. La soumission des offres doit suivre en particulier les instructions aux soumissionnaires.

Les Candidats intéressés peuvent se rapprocher de la Direction Générale des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche en vue de retirer l'ensemble des Documents d'Appel d'Offres (DAO) contre une somme de Sept Millions de FCFA (7.000.000) non remboursable.

Les offres doivent être déposées ou envoyées par courrier rapide à l'adresse suivante :
**A l'attention du Directeur Général des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche,
Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche,
B.P. 830 Bangui, République Centrafricaine au plus tard le vendredi 23 octobre 2020 à 9 heures soit 8 heures 00 GMT.**

Les plis seront ouverts le vendredi 23 octobre 2020 à 11 heures 00, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture, et en présence de l'Observateur Indépendant recruté à cet effet ainsi que les Représentants des Communes concernées.

Fait à Bangui, le 09 SEPT 2020.

LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE



Amit IDRIS